



Séance du 31 janvier 2013.

**Présents** : *Mmes et MM.* BELLOT François, Bourgmestre-Président ;  
DERMAGNE Pierre-Yves, de BARQUIN Jules, MULLENS-MOREAU Corine,  
LEJEUNE Janique et VUYLSTEKE Pierre, Echevins ;  
BILLIET Léonard, de BRABANT Martin, DEFAUX Julien, DUBOIS-LEVOISIN  
Jean-Marie, LEJEUNE Jean-Pol, MARION-HERMAN Rose, WIRTZ-Van der  
SNICKT Leslie, ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, DAVIN Christophe,  
DELCOMMINETTE René, HERMAN Yvon, LAVIS Thierry, LIBOTTE Laurent,  
MANIQUET Albert, LECOCQ Marie et THERASSE Rudy, Conseillers ;  
BARTHELEMY Isabelle, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;  
PIRSON Luc, Secrétaire communal.

**Délibération n° 006/2013.**

**BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2013.**

Le Conseil Communal ;

Vu les articles L1122-23 et 26, § 2 ainsi que le livre III de la 1<sup>ère</sup> partie (« Finances communales ») du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le règlement général de la comptabilité communale (Arrêté du gouvernement wallon du 05.07.2007), et en particulier ses articles 7 à 13 ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 18 octobre 2012, relative au budget pour l'année 2013 ;

Vu l'avis de la commission instituée par l'article 12 du Règlement général de la comptabilité communale ;

Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2013, services ordinaire et extraordinaire, et ses annexes ;

Vu le rapport :

- sur la politique générale et financière de la Commune ;
- de synthèse sur le budget de l'exercice 2013 ;
- sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune pour l'année 2012 ;

ECOUTE les commentaires du Collège Communal sur le contenu de ce rapport, selon le prescrit légal ;  
Après en avoir délibéré ;

PAR 18 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :

VOTE sur l'ensemble du budget communal pour l'exercice 2013 ;

Récapitulatif du budget 2013 :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Recettes :	20.187.127,43 EUR	5.587.160,14 EUR
Dépenses :	18.714.563,40 EUR	5.587.160,14 EUR
Boni :	+ 1.472.564,03 EUR	0,00 EUR

Résultat du budget ordinaire à l'exercice propre : excédent de 7.149,04 EUR.

Le Groupe ECOLO justifie son abstention :

VILLE DE ROCHEFORT



PROVINCE DE NAMUR  
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL COMMUNAL

Séance publique

Séance du 31 janvier 2013.

Délibération n° /2013 (suite 2).

« ECOLO est conscient des efforts effectués dans le passé et salue les résultats présentés qui sanctionnent ces efforts mais reste inquiet sachant les menaces tant au niveau des recettes que des dépenses qui pèsent sur le climat budgétaire, notamment concernant la Maison de Repos Résidence Préhyr ».

Par le Conseil,

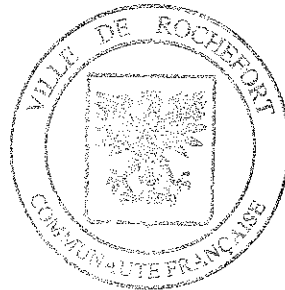
Le Secrétaire communal,  
(s) L. PIRSON.

Le Président,  
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,  
Rochefort, le 1er février 2013.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,



L. PIRSON.

F. BELLOT.